

MAIRIE DE PARIS



PARIS
emploi

— **LA VILLE DE PARIS** —
PÔLE EMPLOI
MISSION LOCALE DE PARIS
& CARREFOUR FRANCE

CONVENTION
DE PARTENARIAT
POUR L'ACCES A L'EMPLOI



La présente convention de partenariat pour l'accès à l'emploi est établie entre :

LA VILLE DE PARIS

Représentée par Carine Saloff-Coste,
Directrice de l'Attractivité et de l'Emploi
D'une part,

PÔLE EMPLOI

Représenté par Nicolas Garnier,
Directeur Territorial de Paris
D'autre part,

LA MISSION LOCALE DE PARIS

Représentée par Maïté Errecart,
Présidente

Et

CARREFOUR FRANCE

Représenté par Thierry ROGER,
Directeur de l'Espace Emploi de Carrefour France,

Préambule

La **VILLE DE PARIS**, forte des 370 000 entreprises et 1 900 000 emplois de son territoire, souhaite favoriser l'entrepreneuriat et le potentiel économique des entreprises implantées localement, tout en maximisant les retombées en matière d'emploi et de formation pour ses habitants, notamment les plus vulnérables sur le marché du travail.

La politique de la Ville de Paris s'inscrit également dans une démarche environnementale volontariste qui lui permettra de mettre en œuvre un modèle de développement plus sobre, fondé sur l'économie circulaire.

Malgré un taux de chômage inférieur aux courbes nationale et régionale, de nombreux Parisiens rencontrent des difficultés d'accès à l'emploi, en particulier les jeunes des quartiers populaires, les séniors et les personnes les moins diplômées.

Déterminée à agir pour que les opportunités économiques nombreuses dont bénéficie le territoire parisien se concrétisent en opportunités d'emploi et de formation pour ses habitants, la Ville de Paris s'engage à veiller à ce que les projets d'implantation commerciale puissent y contribuer.

Les projets d'implantation commerciale du groupe Carrefour apparaissant comme de réelles opportunités de création d'emplois, la Ville de Paris, le Pôle Emploi et la Mission Locale de Paris ont donc souhaité se rapprocher du Groupe Carrefour afin de mutualiser leurs efforts et compétences, définir et formaliser conjointement les modalités de facilitation d'accès à l'emploi de Parisiens, et plus spécifiquement des publics jugés prioritaires par la Ville de Paris.

PÔLE EMPLOI, premier acteur du marché de l'emploi en France, s'engage à garantir, l'accompagnement des demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi et à répondre aux besoins de recrutement des entreprises.

Engagé dans une transformation stratégique majeure, Pôle emploi entend agir au plus près des besoins des entreprises et à innover au quotidien pour favoriser, ensemble, le retour à l'emploi. Pôle emploi, partenaire des entreprises, affiche sa volonté de construire «une relation plus personnalisée, plus experte et plus proche» grâce à des conseillers dédiés et de nouvelles fonctionnalités internet sur le site de Pôle emploi pour répondre à leur besoins.

Cette convention, à laquelle Pôle emploi s'associe, s'inscrit dans le cadre du partenariat en cours entre Pôle emploi et Carrefour France et à leur collaboration qui existe depuis plusieurs années au niveau national et au niveau local. Elle fait écho, d'autre part, aux différentes collaborations qui lient Pôle emploi et la Ville de Paris.

Cette convention est, ainsi, l'occasion pour Pôle emploi de réaffirmer ses engagements auprès de Carrefour France, à savoir, conforter et approfondir la relation entre les deux réseaux, mobiliser les services les plus pertinents selon les besoins, poursuivre et à développer les actions en faveur de la diversité.

C'est également l'opportunité pour Pôle emploi de confirmer sa volonté de développer et renforcer son partenariat avec La Ville de Paris, en vue de satisfaire au mieux, les entreprises et les chercheurs d'emploi dans un souci de complémentarité de leurs services et en s'appuyant sur les savoirs-faire de chacun.

LA MISSION LOCALE DE PARIS (MLP) est chargée de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans.

Association de droit privé dotée d'une mission de service public, la MLP est financée par la Ville de Paris, la Région Ile-de-France et l'Etat. Forte de ses 180 salariés et de ses 8 sites d'accueil répartis sur le territoire parisien, la Mission Locale de Paris reçoit, oriente et accompagne chaque année plus de 24 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans.

La Mission Locale a développé une offre auprès des entreprises du territoire pour leur apporter un service qualifié en matière d'aide au recrutement : précision des pré-requis et des compétences nécessaires, préparation et sélection de candidats employables, organisation de recrutements collectifs.

Elle propose également un accompagnement et un suivi aux entreprises pour l'aide à l'accueil, la prise de poste et l'intégration des jeunes dans l'entreprise (mise en place de tutorat).

Plus largement, la Mission Locale structure avec son réseau d'entreprises un partenariat plus intégré et plus large que la question du recrutement. Ainsi, dans le cadre de leurs programmes d'innovation et de responsabilité sociale, la Mission Locale travaille avec les entreprises pour concevoir des actions spécifiques de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité pour les jeunes en difficulté qu'elle accompagne (mécénat financier, mécénat de compétence, parrainage institutionnel, etc.).

Le partenariat avec Carrefour, formalisé dans le cadre de cette convention, s'inscrit pleinement dans ces 2 axes. Il poursuit par ailleurs une collaboration ancienne et réussie avec la Mission Locale. Il permet aussi de décliner, localement, les engagements pris au national par Carrefour avec les têtes de réseau (Union Nationale des Missions Locales, Délégation Ministérielle aux Missions Locales).

Cette convention traduit enfin la volonté de la Mission Locale de travailler en étroite interaction avec la Ville de Paris pour coordonner leurs actions respectives de manière complémentaire en matière d'accompagnement vers l'emploi des jeunes.

LE GROUPE CARREFOUR, deuxième distributeur mondial et premier et premier employeur privé en France, Carrefour emploie 115 000 collaborateurs, avec plus de 5 600 magasins répartis en 5 formats (hypermarché, supermarché, proximité, cash&carry et e-commerce).

Commerçant local, multiformat et multicanal, Carrefour accueille chaque jour plus de 3 millions de clients et s'affirme depuis 50 ans comme le partenaire de la vie quotidienne, en proposant à ses clients un large choix de produits et de services au prix juste. Pour répondre aux nouveaux modes de consommation et faciliter les courses de ses clients, Carrefour développe des solutions multicanales (e-commerce, Drive, Click and Collect, applications mobiles).

Carrefour est un acteur engagé dans le développement économique local. Parce que le commerce est un métier au contact des populations, il donne systématiquement la priorité au recrutement de proximité et forme sur place ses équipes de managers et salariés. Fort de ses 120 métiers, Carrefour accompagne ses salariés tout au long de leur vie professionnelle et favorise leur évolution grâce à la promotion interne.

Partenaire de COP21, par ses initiatives au quotidien, Carrefour s'engage à un commerce plus durable et responsable. La démarche RSE du groupe s'articule autour de 3 piliers : la lutte contre toute forme de gaspillage, la protection de la biodiversité et l'accompagnement des partenaires de l'entreprise.

Par sa politique Emploi et Diversité : en signant la Charte de la Diversité en 2004, CARREFOUR s'est engagé à refléter la diversité de la société française et notamment sa diversité culturelle et ethnique dans ses effectifs aux différents niveaux de qualification par l'accueil, l'insertion et l'emploi des personnes en situation de handicap, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et l'insertion sociale.

L'enseigne « Market », déclinaison du groupe Carrefour va connaître une implantation commerciale sur l'année 2017, Market Sèvres (40-42 rue de Sèvres Paris 6ème) pour une superficie de 2 400 m2 dont l'ouverture est prévue en août 2017.

Article 1 Objet de la Convention

Dans le cadre de la convention de partenariat, la Ville de Paris, Pôle Emploi, la Mission Locale de Paris, s'engagent à renforcer leurs collaborations afin d'accompagner Carrefour France, et plus précisément l'enseigne Market, dans ses besoins de recrutement :

- Anticiper les besoins en compétences et en main d'œuvre ;
- Organiser la convergence des offres de l'employeur auprès des partenaires emploi de la Ville de Paris
- Faciliter l'accès aux offres aux demandeurs d'emploi, dont ceux jugés prioritaires par la Ville de Paris ;
- Promouvoir l'insertion professionnelle et l'égalité des chances, et contribuer à la lutte contre les discriminations ;
- Mettre à disposition les procédures, moyens matériels et humains nécessaires à l'accomplissement des missions détaillées ci- après ;
- Évaluer continûment l'efficacité des actions à travers l'organisation de comités de suivi et la réalisation d'un bilan global post-projet.

Article 2 Publics visés

L'objectif de la convention et des actions qui seront menées dans ce cadre est de privilégier l'emploi local, tout en favorisant l'accès à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. De fait, les publics visés en priorité seront notamment :

- Les populations résidant dans le bassin d'emploi local
- Les publics prioritaires pour la Ville de Paris (jeunes, 45 ans et plus, allocataires du RSA, résidents des quartiers populaires, salariés en fin de contrat aidé à la Ville de Paris, personnes avec une RQTH).

Collaborations entre la Ville de Paris, Pôle Emploi et la Mission Locale de Paris :

La Ville de Paris, Pôle Emploi et la Mission Locale de Paris souhaitent collaborer avec Carrefour France, afin de lui faire bénéficier de leurs expertises dans la recherche et le recrutement de profils adaptés aux besoins du groupe, en termes de compétences et de main d'œuvre. Cette collaboration s'appuie par ailleurs sur les conventions, que ce soit à un niveau national ou régional, signées conjointement par Carrefour France et Pôle emploi et, entre Carrefour France et l'association nationale des Missions Locales.

Cet engagement se concrétise par la proposition d'organiser, pour le compte du groupe Carrefour, des :

1. Informations métiers et Visites de magasins

a. Objectifs

La mise en place d'informations métiers et de visites de magasin en amont de l'organisation de recrutements pour le compte de Carrefour France, et tout particulièrement de son enseigne Carrefour Market, a pour objet de mieux faire connaître les métiers de l'enseigne et ses postes à pourvoir.

Elles pourront être organisées à destination de deux types de publics :

- Prescripteurs : une information métier et une visite de magasin spécifiques pour les aider à mieux appréhender les métiers de Carrefour Market et ainsi mieux cerner les publics pouvant être orientés ;
- Publics demandeurs d'emploi : des informations métiers et des visites de magasin à calibrer en lien avec les demandes des prescripteurs, l'activité commerciale et de recrutement visant à leur faire découvrir les métiers de Carrefour Market et contribuer à motiver leur intérêt pour l'enseigne et les opportunités d'emplois qu'elle propose.

b. Organisation d'information métiers et visites de magasin à destination des prescripteurs

Les conseillers emploi de Pôle Emploi et de la Mission Locale de Paris ou d'autres partenaires identifiés par la Mairie de Paris pourront bénéficier de ces sessions d'information pour mieux calibrer leurs actions de pré-recrutement en direction des publics prioritaires (cf. Article 2).

Une information collective sera mise en place à leur intention au Point Paris Emploi 10ème le mardi 21 février. Elle sera assurée conjointement par des représentants de l'enseigne Carrefour Market et par le CREPI IdF, opérateur de visites de magasin pour le compte de la Mairie de Paris.

Elle sera suivie de visites de magasin en lien avec l'activité commerciale assurée par l'Espace Emploi de Carrefour France et des équipes magasins, au bénéfice des prescripteurs et à destination de groupes d'une douzaine de personnes chacun.

L'inscription sur l'information collective et les visites de magasin sera assurée par chacun des prescripteurs, la Mairie de Paris collationnant l'information et assurant ainsi l'interface avec l'Espace Emploi de Carrefour France.

c. Organisation des informations métiers et visites de magasin à destination des demandeurs d'emploi

Pour les demandeurs d'emploi intéressés par les métiers de Carrefour Market, des informations collectives seront organisées. Pour les participants à ces réunions qui confirment leur intérêt pour les postes à pourvoir, des visites de magasin seront mises en place.

Le sourcing pour les informations collectives et la gestion des visites seront assurés conjointement par :

- Pôle Emploi
- Mission Locale de Paris
- Mairie de Paris (faisant le lien avec le réseau des prescripteurs de l'emploi présents sur l'ensemble du territoire parisien)

Afin d'offrir un interlocuteur unique à Carrefour France, la Mairie de Paris se chargera des inscriptions pour l'information collective et les visites de magasin.

d. Suites données aux informations métiers / visites de magasin

Les personnes, faisant l'objet d'un accompagnement professionnel, venues sur les deux actions pourront, selon les besoins, bénéficier d'une immersion professionnelle. Les Périodes de Mise en situation en Milieu Professionnel (PMSMP) permettront aux demandeurs d'emploi de confirmer leur projet et/ou de se préparer aux sessions de recrutement organisées pour le compte de Carrefour France.

Ces PMSMP, d'une durée maximale de 15 jours, seront mises en place au cas par cas, à la demande des prescripteurs. Elles seront gérées selon les cas par Pôle Emploi, la Mission Locale de Paris ou Cap Emploi en lien avec le service recrutement de l'Espace Emploi et l'activité commerciale des magasins.

2. Sessions de recrutement

a. Objectifs

La mise en place de sessions de recrutement a pour double objet de permettre à Carrefour France de :

- Identifier des candidats orientés par plusieurs prescripteurs de l'emploi parisiens, dont le profil est en adéquation avec ses besoins de recrutement. Le service recrutement de l'Espace Emploi communiquera les critères de recrutement aux prescripteurs chargés de pré sélectionner les candidats ;
- Recruter des collaborateurs sur les postes à pourvoir à l'occasion de l'ouverture du magasin.

b. Publics visés

- Personnes ayant participé aux informations métiers et visites de magasins évoquées ci-dessus
- Autres demandeurs d'emploi présélectionnés par les prescripteurs.

c. Organisation des sessions de recrutement

Les sessions pourront être organisées :

- dans les locaux de chacun des partenaires (Pôle Emploi, Mission Locale de Paris, Mairie de Paris) avec pour chacun la charge du sourcing de son propre public,
- et/ou en mutualisant les locaux des uns au bénéfice des publics des deux autres
- et/ou au sein de l'Espace Emploi de Carrefour France situé au 153, avenue d'Italie Paris 13ème.

Article 4

Engagements de Carrefour France

Carrefour France s'engage à transmettre la répartition des profils métiers recherchés, les éléments prés requis au recrutement permettant à la Ville de Paris et aux prescripteurs d'identifier les candidats ayant validé un projet professionnel dans la Grande Distribution et souhaitant s'engager dans le projet d'une ouverture d'un magasin.

Carrefour France s'engage à qualifier l'ensemble des candidatures transmises par les services de la Ville de Paris et les prescripteurs dans le respect de l'égalité des chances pour tous et les engagements de politique emploi de l'entreprise.

Carrefour France s'engage à assurer un suivi et apporter une réponse qualitative aux candidats ainsi qu'aux services de la Ville de Paris et aux prescripteurs ayant transmis les candidatures présélectionnées.

Article 5

Engagements réciproques

Les parties s'engagent, notamment la Ville de Paris, Pôle Emploi et la Mission Locale de Paris, à agir en concertation quant à la mise à disposition de leur offre de service respective, ce pour le compte de Carrefour France à l'occasion de l'ouverture de son magasin.

Article 6

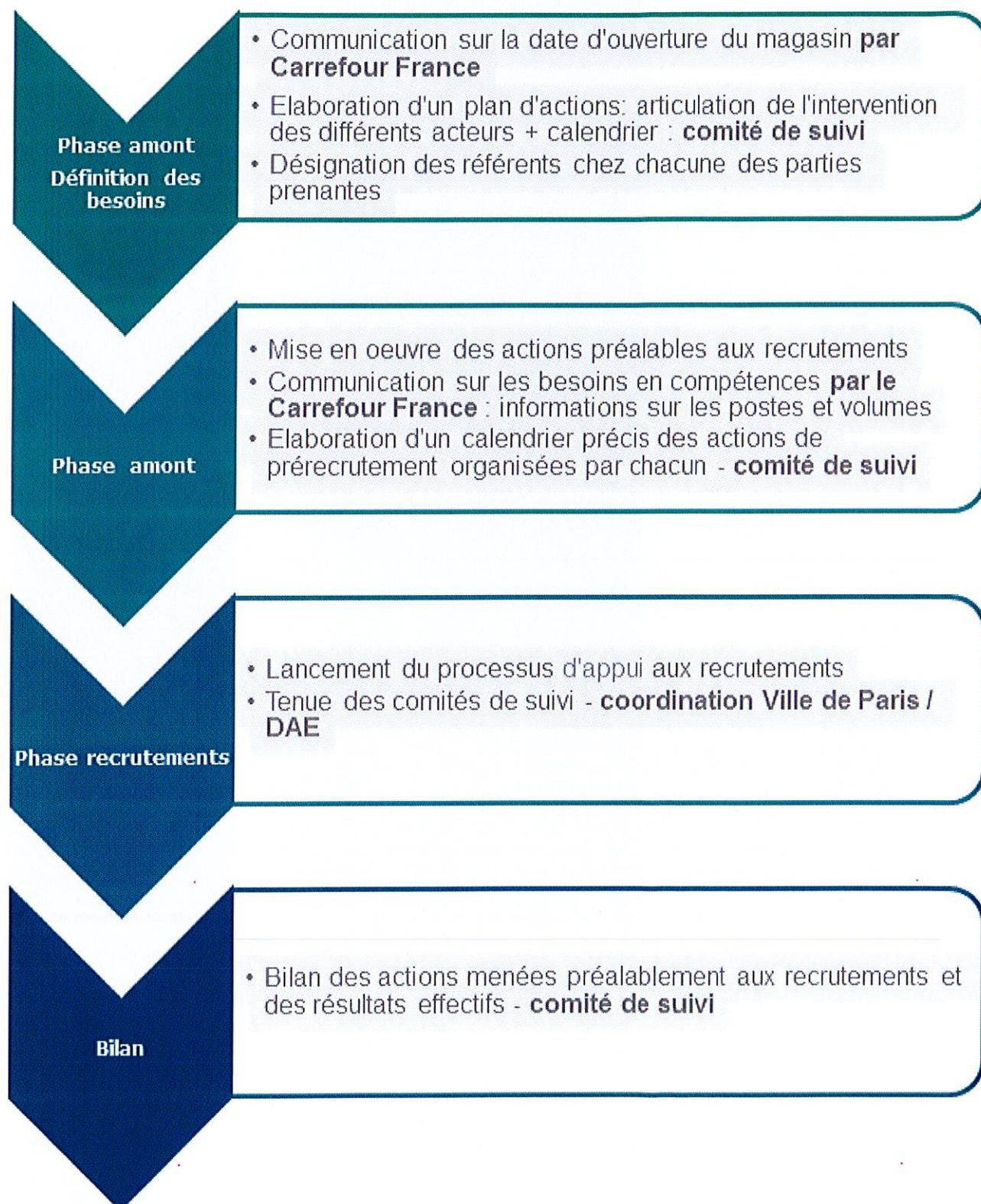
Chronologie et suivi des actions

Le calendrier des actions menées dans la perspective de l'ouverture du magasin Market Sèvres est indiqué en annexe de la présente convention.

Concernant leur suivi, des comités de suivi seront mis en place comme suit :

1. A la signature de la présente convention afin de définir avec Carrefour France, ses besoins quantitatifs et qualitatifs en termes de recrutement, tout comme les plans d'action à mener à l'occasion de l'ouverture du magasin Market Sèvres
2. Trois mois avant l'ouverture du magasin afin de travailler à la mise en œuvre des actions liées au recrutement
3. Un mois après les derniers recrutements afin d'effectuer un bilan des actions qui auront été menées

Chronologie de mise en oeuvre de la convention



Article 7

Communication

La présente convention fera l'objet d'une communication dont la teneur et la diffusion seront assurées par Carrefour France.

Les autres signataires s'engagent à la relayer au travers de leurs propres moyens de communication.

Article 8

Durée de la Convention

La convention de partenariat est conclue avec l'objectif de couvrir la période amont de l'ouverture du magasin Market Sèvres jusqu'à sa mise en exploitation et pouvant être étendue aux futures ouvertures.

Son application prend effet à la date de signature des présentes.

La convention pouvant, si besoin, être pérennisée sous forme d'une charte de développement de l'emploi local et de la responsabilité sociale de l'entreprise.

Fait à Paris, le 21 mars 2017

Pour la Ville de Paris

Cécile Lohoff-Cot

Pour Pôle Emploi

[Signature]

Pour la Mission Locale de Paris

[Signature]

Pour Carrefour France

[Signature]